

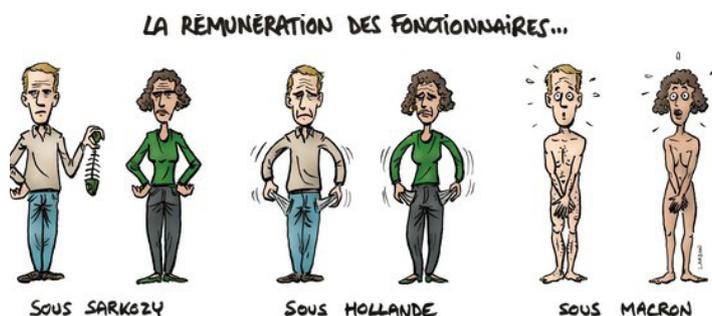
Plan Annuel de Prévention 2023 !
Règlement intérieur des instances !

Formation spécialisée en santé sécurité et Conditions de Travail du 11 décembre 2023
Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons débiter cette liminaire, sans évoquer les négociations salariales de pacotille que la direction générale mènent actuellement. Etait-ce trop demander de prendre en compte les demandes de l'intersyndicale?!

Pour Solidaires Finances Publiques, il ne fait nul doute que la rémunération des agentes et agents qui s'efforcent de fournir un travail de qualité malgré des missions dégradées, fait partie intégrante des conditions de travail .



C'est donc de cette façon, que la DGFIP espère attirer de nouveaux talents? Car rappelons le, l'argent est le nerf de la guerre, encore plus dans le contexte inflationniste que l'ensemble des françaises et des français vit actuellement !

Alors oui , une prime de 500€ a été versée à certain·es agent·es pour les remercier d'avoir bu la tasse lors du fiasco GMBI, tout en laissant 74 000 autres agent.es sur le carreau. Ne soyons pas dupes, cette prime n'améliorera pas les conditions de travail actuelles.

En sera-t-il de même pour les prochains flops que les agent.es vont connaître? Solidaires Finances Publiques, rappelle le couac de la campagne de déclaration d'occupation, les majeur.es rattaché.es relancé.es pour leur impôt sur le revenu.Aujourd'hui, c'est au tour des mineur.es imposé.es à la taxe d'habitation en secondaire... tout cela porterait à rire dans une sitcom, mais pas dans la vraie vie...

A noter que, si chaque fois que la DGFIP active une application inaboutie qui met la pagaille dans les services, elle verse une prime aux agent·es impacté·es, cela va vite lui coûter cher...

Pour nous, TOUS les agents et TOUTES les agentes de la DGFIP méritent une amélioration pérenne de leur régime indemnitaire. Et d'ailleurs : que cherche le ministre Guérini ?

Mardi 14 novembre, il a rencontré les organisations syndicales. Il a annoncé que 2024 serait une «année blanche». Autrement dit : en 2024, le gouvernement ne veut aucune augmentation de la valeur du point qui détermine les revenus pour 6 millions de salarié·es de la FP, ni aucune autre mesure générale.

Devant cette annonce brutale, tous les syndicats ont «claqué la porte» et dénoncé cette annonce dans un communiqué. Le ministre Guérini prétend que le +1,5 % sur les rémunérations, décidé au 01/07/2023, couvre également 2024.

Les chiffres sont pourtant implacables. Les seules augmentations générales du point indiciaire dans la Fonction Publique ont été : + 0,6 % au 1er février 2017, + 3,5 % au 1er juillet 2022, + 1,5 % au 1er juillet 2023. Soit au total + 5,6 % sur 7 ans. Dans ce même temps (de 2017 à 2023), les prix ont augmenté de 17 % selon l'INSEE. Chaque fonctionnaire a donc perdu 11,4 % de pouvoir d'achat sur son salaire, ce qui représente pour un salaire brut de 2 000 € une perte de 228 €.

Pour l'année 2023, il est identifié une inflation à 5,8 % selon la Banque De France. Pour 2024, elle est annoncée autour de 3 %, soit +8,8 % sur la période 2023-2024. Pendant ce temps, le point d'indice n'augmente que de 1,5 % ... Royal !!

Pour imposer sa baisse brutale des salaires dans la FP, le ministre Guérini veut obtenir que les syndicats signent un «accord de méthode» encadrant toute discussion. Pourquoi ? Dans les documents préparatoires, le ministre écrit en toutes lettres «L'objectif est de parvenir à un diagnostic partagé : – des déterminants économiques et budgétaires de la rémunération (inflation, croissance, trajectoires budgétaires pluriannuelles, etc ...), – des moyens budgétaires mobilisables sur l'année».

Il est donc exigé des syndicats de partager le point de vue du gouvernement sur les «trajectoires budgétaires pluriannuelles», sur les «moyens budgétaires» que le gouvernement mobilisera dans l'année. En termes clairs, le gouvernement choisit par «le fait du roi» les points de ses dépenses et les syndicats devraient accepter ces contraintes pour formuler leurs demandes salariales !!!

Ou autrement dit : «On dépense l'argent public comme on veut et contentez-vous des miettes !» Rien à voir avec une négociation sur les rémunérations où les syndicats doivent être libres de formuler leurs revendications, avec, nous semble-t-il, au minimum, la compensation de l'inflation.

Le ministre affiche avec désinvolture qu'il ne veut pas de mesure sur le point d'indice qui concerne 6 millions de personnes dans la Fonction Publique (titulaires et contractuel·les) ! Nos gouvernants assèment que nous serions dans une situation enviable à la DGFIP. La réalité est toute autre ! Pour les agent·es de catégorie B et C, la rémunération est même moindre en moyenne que dans le reste de la fonction publique ! Depuis près de 10 ans, la DGFIP reste le fournisseur officiel de suppressions d'emplois et réussit même le tour de force d'être la seule administration avec un schéma d'emploi négatif en 2024.

Depuis plus de 10 ans, les restructurations continues, les réorganisations, les missions transférées, les applications inabouties nous percutent quotidiennement et font perdre son sens au travail donnant le sentiment aux agent·es d'être perpétuellement dans le «tambour d'une machine à laver...», en mode essorage, naturellement !

Les résultats de l'observatoire interne traduisent cette fatigue, cette démotivation et l'insatisfaction en matière de rémunération et de promotions.



Nous nous réunissons aujourd'hui, pour discuter notamment du Règlement Intérieur. Enfin !!!!

Voilà maintenant un an, que nous l'attendions ! Rappelons que le projet des nouvelles instances a vu le jour lors de l'élaboration de loi portant sur la «détérioration» euh, pardon sur «la transformation de la Fonction Publique» en 2019.

Concernant ce nouveau règlement intérieur, Solidaires Finances Publiques a donc l'intention de porter des amendements non pris en compte lors du dernier CSAR, même si au regard de la conclusion de celui-ci, nous n'avons que peu d'espoir qu'aboutissent nos demandes... A vous, madame la Présidente de nous prouver le contraire!

Limiter le champ d'action des organisations syndicales et donc des représentant·es du personnel, est encore un tacle porté à l'ensemble des agent.es, alors même que le décret du 20 novembre 2020 se voulait être moteur d'un dialogue social rénové, il s'avère être en réalité, synonyme d'un dialogue social encore plus dégradé.

En deuxième point à l'ordre du jour, nous étudierons le DUERP/PAP.

Pour la prochaine séance de la Formation Spécialisée qui se tiendra en 2024, Solidaires Finances Publiques, demande d'ores et déjà qu'un point soit présenté sur la campagne «Prevaction».

Solidaires Finances Publiques souhaite rappeler que l'équipe de prévention se compose en théorie d'un ou d'une médecin du travail, de l'assistant·e de prévention, l'inspecteur.rice de santé et sécurité au travail (ISST), de l'assistante sociale.

Une fois de plus cette réunion se tiendra en l'absence du Dr Lebon, médecin du Travail, de Mme Colas, ISST et de M Prigent, animateur de la politique ministérielle de prévention. Ces derniers auraient pourtant pu nous éclairer sur les questions que l'on se posait concernant le nouveau règlement intérieur. Peut-être que si vous accédiez à notre demande répétée d'élaborer un calendrier prévisionnel de dates des instances, il serait plus facile de réunir un maximum de participant·es.

Est-ce trop vous demander de prendre en compte que les élu.es ainsi que les acteurs et actrices de prévention dans les instances ont aussi un emploi, des contraintes personnelles et familiales? Nous espérons également que le dialogue social ne se résume pas à un fond de tiroir que l'on dépoussière de temps en temps.